SAMEDI 16 JUILLET 1887 — Nº 29 — VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux Valaisans

Paraissant le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Suisse : Un an fr. 6. Six mois fr. 3 50.
Trois mois fr. 2 50.
Etranger : (Union postale 9. fr.)

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré* à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
Ex-cantonales 15 cent. la ligne ou son espace
Adresser directement à l'imprimerie.
Jos. Beeger, à Sion.

Confédération Suisse

Résultat de la votation fédérale du 10 Juillet 1887, sur les brevets d'invention.

L'arrêté fédéral sur les brevets d'invention a été accepté par 198,000 *oui* contre 60,000 *non*. Ces chiffres ne sont pas définitifs ; les résultats de quelques cantons sont incomplets.

La participation au scrutin a été très faible.

Soumis une première fois à la votation populaire, en 1882, l'arrêté fut rejeté par 156 mille 441 suffrages contre 141,436.

Uri, Lucerne, Schwytz, Unterwald (haut et bas), les deux Appenzell, Glaris, Zoug, Fribourg, Bâle-Campagne, St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin et Valais, soit 12 cantons et 5 demi-cantons figuraient parmi les rejetants, tandis que dimanche, le canton d'Uri et le demi-canton d'Appenzell (R. I.) seuls s'y trouvent.

Voici le résultat de la votation par cantons.

CANTONS	OUI	NON
Zurich	33,317	8,294
Berne	29.371	6,427
Lucerne	3,523	847
Uri	563	1,445
Schwytz,	859	146
Unterwald-le-Haut	701	123
» Bas	504	101
Glaris	1,936	1,327
Zoug	546	112
Fribourg	7,746	446
Bâle-Ville	2,390	318
Bâle-Campagne	3,467	1,074
Soleure	3,554	425
Schaffhouse	5,577	814
Appenzell (Rh.-Ext.)	6,697	1,928
» (Rh.-Int)	419	636
St-Gall	23,992	10,888
Grisons	5,499	4,983
Argovie	18,819	8,286
Thurgovie	11,805	3,401
Tessin	4,963	496
Vaud	11,800	689
Valais	6,000	950
Neuchâtel	6,310	136
Genève	2,886	100

Franchise de port en faveur des victimes de la catastrophe de Zoug. — A teneur de l'autorisation donnée par le Conseil fédéral, en date du 22 octobre 1874, la franchise de port est accordée en faveur des victimes de la catastrophe de Zoug pour tous les dons jusqu'au poids de 5 kg. (y compris les envois d'espèces et les mandats-poste) qui leur seront adressés. Cette franchise de port s'étend aussi aux correspondances reçues ou expédiées par les comités de secours institués pour la répartition de ces dons.

Tir fédéral de Genève. Bureau sur le champ de tir. — Pendant la durée du tir fédéral à Genève, soit du 24 juillet au 3 août prochain, un bureau de poste et un bureau de télégraphe, avec bureau public du téléphone, fonctionneront sur le champ du tir. Le bureau de poste sera chargé de toutes les branches de services, sauf le service des mandats internationaux et de recouvrements.

Les objet qui devront être retirés à ce bureau doivent porter formellement l'indication « Poste restante, champ du tir fédéral, Genève ».

Conseil fédéral. — Séance du 5 juillet. — MM. *Wieland, colonel* à Bâle, et *Ruffy, major* à Lausanne, sont désignés pour assister aux grandes manœuvres des 9me et 16me corps d'armée français, qui auront lieu en septembre prochain.

MM. *Schweizer, colonel-brigadier* à Zurich, et *Moilliet, lieutenant-colonel* à Berne, sont désignés pour assister aux manœuvres du même genre de l'armée italienne qui auront lieu à la même époque entre Bologne et Plaisance.

Tir fédéral. — Inauguration de la cantine. — Quête pour les victimes de Zoug. — Jeudi 21 Juillet aura lieu, à 8 heures du soir, l'inauguration de la Cantine du tir fédéral par un *grand concert populaire* auquel participeront avec « la Masse Chorale» toutes nos sociétés musicales genevoises. Pendant ce concert, *une quête* sera organisée par le *Comité des dames* au profit des victimes de la catastrophe de Zoug. Il suffit d'indiquer à nos concitoyens cet appel chaleureux et immédiat fait à leur charité au début de notre grande fête nationale pour être certain que la cantine quelque vastes que soient ses proportions sera trop petite ce jour là.

Conseil fédéral. — Le Conseil fédéral, en raison du fait que les spiritueux d'Allemagne sont importés en quantités toujours plus considérables eu égard aux bas prix où sont tombés par suite des drawbacks favorables établis récemment par le gouvernement allemand, décidera probablement que les ohmgelds doivent disparaître déjà au premier octobre de cette année. L'indemnité due aux cantons sur les recettes de l'alcool commencera dès cette époque.

Le Conseil fédéral a fixé la nouvelle organisation provisoire de ses départements : celle-ci déploiera ses effets dès le 1er janvier 1888.

— Les élections au Conseil national ont été fixées par le Conseil fédéral au dimanche 30 octobre.

— Le Conseil fédéral a l'intention d'établir à Morges un dépôt fédéral d'alcools.

Canton du Valais.

La réunion générale de la Société *Murithienne* aura lieu cette année, à St-Luc, dans la vallée d'Anniviers (Eifischthal, en Valais, du 19 au 21 juillet.

Le Comité se trouvera à Sierre pour recevoir les membres, le lundi 18 juillet, dès l'arrivée du train de 2 heures du soir, à l'hôtel Belle-Vue. Le même soir, on partira en voiture ou à pied, pour St-Luc (4 h. de Sierre).

La route offre une riche récolte de plantes ; nous mentionnerons seulement : *Euphrasia viscosa. Astragalus exscapus. Rosa Salaevensis, etc.*

Mardi le 19, à 7 heures du matin, aura lieu la réunion générale. Dans l'après-midi, du même jour, excursion pour Pinsec, localité riche en roses.

Mercredi, le 20, excursion pour le Illhorn, nouvelle station du *Potentilla nivea* et *frigida ;* retour par le Illthal *(Aguilegia alpina, Geranium rivulare* » etc.) à la Souste ou à St-Luc, d'où l'on se dirigera.

Jeudi, le 21, sur le Zinal, et vendredi, le 22, par le col Torrent, à Evolène et à Sion.

Aux tireurs valaisans.

Nous avons l'honneur d'annoncer que la réception des Valaisans au tir fédéral de Genève aura lieu mardi 26 juillet. Le drapeau cantonal sera présenté par M. le conseiller national Victor de Chastonay, à Sierre.

Chers Concitoyens ! Genève nous convie à la grande fête nationale suisse. A cette occasion le comité de la Société des carabiniers du Valais adresse un appel chaleureux à tous les Valaisans, les invitant à accompagner nombreux le drapeau de notre cher canton, à Genève.

Valaisans, par votre grand nombre affirmez votre attachement à la patrie ; tireurs, venez disputer à nos confédérés, les récompenses destinées aux plus adroits.

Le Comité.

NB. — La marque distinctive consiste dans le chapeau de paille blanc avec le plumet jaune.

Le départ aura lieu :

De Brigue, le matin	à 6 10
De Sion, »	8 57
De St-Maurice »	11 08
De Bouveret par le bateau à	12 —
Arrivée à Genève à	3 25

Un phénomène étrange de végétation se produit actuellement dans la belle avenue occidentale de la capitale.

Tandis que tous les arbres, unissant leurs rameaux ne forment qu'une voute d'ombrage, 13 des plus beaux platanes, qui longent une propriété particulière, présentent un aspect insolite : leur verdure s'étiole; leurs branches se

dégarnissent et l'on peut s'attendre à les voir périr sous peu. Est-ce malveillance, est-ce maléfice, ou simplement une cause naturelle inconnue ? C'est-ce que l'enquête ordonnée par le Conseil municipal ne manquera pas de découvrir. En attendant il nous semble que le moment est propice pour requérir l'expropriation pour cause d'utilité publique du terrain en quetion, qui n'est pas précisément un ornement pour la ville et qui pourrait être transformé d'une manière beaucoup plus avantageuse soit par l'Etat soit par la Ville de Sion.

—(o)—

On nous annonce que le 13 courant, a été enseveli à Martigny le citoyen Ambroise Roux, mort à l'âge de 95 ans et en pleine possession de ses facultés intellectuelles. Le défunt déposait encore bravement son bulletin dans l'urne lors de la votation du 23 janvier : c'était probablement l'électeur le plus âgé de tout l'arrondissement. Il se faisait un devoir à chaque votation de venir user de ses droits d'électeur, même en acceptant les fonctions parfois fatigantes de membre du bureau, donnant ainsi aux plus jeunes l'exemple constant de son attachement à nos institutions nationales.

Nouvelles des Cantons

BERNE. — M. Ruchonnet, qui fait l'intérim du département des finances, a proposé au Conseil fédéral qu'à partir du 20 (ou éventuellement du 30) juillet, la Confédération seule puisse importer et fabriquer de l'alcool. *L'ohmgeld et l'octroi seraient abolis dès cette date.*

Dès le premier octobre, les distilleries fédérales seraient mises en activité, et le premier janvier prochain toutes les autres dispositions de la loi entreraient en vigueur et, en particulier, la vente de l'alcool appartiendrait exclusivement à la Confédération. Le Conseil fédéral discutera jeudi prochain cette proposition.

— La nuit du 11 est décédé ici, à le suite d'une paralysie cardiaque, M. l'avocat Rodolphe Niggeler, né en 1845, représentant du Seeland Bernois au Conseil national, ancien juge au tribunal fédéral, l'un des orateurs les plus éloquents du parti radical bernois.

BALE-VILLE, 4 juillet. — La société des peintres et sculpteurs suisses s'est réunie samedi à Bâle. Elle compte 150 participants.

— Un jeune garçon de 16 ans fit dernièrement la connaissance d'un jeune homme inconnu, plus agé. Ce dernier proposa de prendre un bain dans la Birse, et tous deux se rendirent à la rivière. Dans l'eau, l'inconnu saisit son jeune compagon à la gorge et le plongea à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'il eût perdu connaissance. Quant le pauvre garçon revint à lui, il constata que son habit, son chapeau et sa montre avait disparu. La police recherche activement le malfaiteur.

BALE-VILLE. — Dimanche dernier, à Bâle une vingtaine de jeunes gens descendaient le Rhin à la nage, suivis par une barque de sauvetage dans lequelle se trouvaient deux membres du club du Rhin. Quelques-uns des nageurs, fatigués, s'avancèrent vers l'embarcation pour s'y reposer, l'esquif léger fut mis en mouvement et vint s'effondrer contre une pile du pont. Une des personnes qui se trouvaient dans la barque, M. Winterhalter, président du club du Rhin, disparut dans les eaux; son corps n'a pas été retrouvé. Les vêtements des nageurs ont été emportés par les eaux.

VAUD. — L'éventualité du percement du Simplon préoccupe au plus haut point les habitants et les nombreux hôtes habituels de la vallée des Ormonts, écrit-on à la *Gazette de Lausanne.*

En prévision de cet événement, il ne serait question de rien moins que de la création d'un chemin de fer électrique, qui relierait de la manière la plus directe la vallée du Rhône avec l'Oberland bernois. Il partirait d'Aigle, monterait par le Sépey, les Diablerets, le col de Pillon, pour redescendre sur Gessenay, Zweisimmen, Thoune et Interlaken. Il emprunterait sur la plus grande partie du parcours la magnifique route alpestre et stratégique qui relie déjà ces contrées.

Un consortium de banquiers anglais fait étudier actuellement un projet de cette ligne. Elle serait mise en œuvre aussitôt le percement du Simplon assuré.

Inutile d'insister sur les avantages qu'en retirerait cette partie des Alpes vaudoises.

GENÈVE. — Les membres du comité d'organisation du tir fédéral ont décidé de s'inscrire immédiatement pour une somme de 1000 francs en faveur des victimes de la catastrophe de Zoug. En outre, une quête sera organisée par le comité des dames, au concert d'inauguration de la cantine, le jeudi 21 juillet.

— Un prince indien se rendant à St-Moritz (Grisons) est en ce moment à Genève l'objet de la curiosité générale ; il est accompagné de sa jeune épouse et d'une suite de 54 personnes, dont 14 dames revêtues de riches costumes ; le personnel culinaire qui accompagne cette caravane se compose de 12 personnes avec batterie de cuisine et ayant apporté les épices du pays. Tout ce personnel est logé à l'hôtel de la Métropole.

NEUCHATEL. — Le parti radical vient de perdre un de ses chefs les plus en vue, M. Jules Soguel, notaire à la Chaux-de-Fonds ; en rentrant d'une course faite en famille, dimanche, il s'est affaissé et a expiré pendant que l'on cherchait des secours.

M. Jules Soguel, né dans l'adversité, dit le *Réveil*, s'était fait une position enviable à force de travail, de persévérance et d'austère probité.

Député au Grand Conseil, nommé par le collège de la Chaux-de-Fonds, il avait été appelé plusieurs fois à la présidence du corps législatif. Lors des dernières élections, l'excès de travail l'avait obligé à refuser un nouveau mandat.

La Catastrophe de Zoug.

La liste officielle des morts porte jusqu'ici onze noms (les premières nouvelles étaient exagérées) mais on craint qu'elle ne soit pas complète. L'encombrement de la ville ne permet pas de faire un pointage exact, et d'autre part il y avait passablement d'étrangers dans le faubourg au moment du second écroulement. Ces personnes, en passage à Zoug ou accourues des localités voisines, ne sont naturellement pas inscrites sur les rôles de la police locale. On ne pourra constater les absences définitives qu'au bout de quelques jours.

Les onze morts sont : cinq hommes, trois femmes et trois enfants.

Il n'y a pas eu d'effondrement nouveau. Les mouvements du sol paraissent être arrêtés. Mais il faudra démolir quand même plusieurs maisons qui ne se maintiennent que par des merveilles d'équilibre. Bien des semaines, bien des mois peut-être s'écouleront avant que les habitants du faubourg se hasardent à rentrer dans leurs demeures.

En attendant on case du mieux possible les délogés. Les secours affluent. Zurich a déjà envoyé plusieurs wagons de vêtements et d'objets de literie. Des délégations officielles viennent de se mettre à la disposition du comité de secours. Dans le canton de Zoug une collecte de porte en porte est ordonnée.

Les trains arrivent à Zoug bondés de curieux. Mais un fort cordon de troupe entoure la zône menacée et on ne laisse passer personne. Du reste il n'y a à voir que des décombres entassées dans une immense fondrière bourbeuse, des poutres flottant sur l'eau, des pans de murs chancelants et des maisons crevassées ou éventrées.

La grande besogne des reporters est faite.

Il n'y a plus à recueillir que des menus incidents.

Nouvelles Etrangères.

France

— Le départ du général Boulanger pour Clermont-Ferrand a donné lieu, vendredi soir, à Paris, à une manifestation déplorable et qui aura un douloureux retentissement dans tous les cœurs vraiment républicains. On se croirait revenu aux plus mauvais jours de l'empire : jamais la foule ne s'est aplatie à un tel point devant un individu. On en jugera d'après ce récit, malheureusement très sommaire, des dépêches Havas :

Le général Boulanger a quitté l'hôtel du Louvre, à 7 1[2 heures, au milieu d'une foule qui entourait sa voiture en criant : « Vive Boulanger ! » et en chantant : C'est Boulange, lange, lange !» Le général portait le costume civil ; un seul officier d'ordonnance l'accompagnait. Les députés Laisant et Laguerre sont venus le saluer à la gare. La police n'a mis aucune entrave à la manifestation. Aux abords et à l'intérieur de la gare une foule évaluée à 80,000 personnes s'était massée. Il a été imposible pendant deux heures de faire avancer le train. Certains manifestants se couchaient sur les rails devant la locomotive. (!)

Le général Boulanger a fini par quitter son compartiment et est monté sur une locomotive isolée qui est partie aussitôt, alors la gare a pu enfin être évacuée.

Le train pour Clermont est parti à 10 1[4 heures et a rejoint le général Boulanger à la station de Villeneuve.

Dans la soirée, quelques centaines de jeunes gens ont parcouru les boulvards et la place de la Bourse en criant :

« Vive Boulanger ! »

La police en a arrêté plusieurs.

— Le comité lyonnais de la Ligue des patriotes a décidé de donner sa démission parce que l'intérêt supérieur de la France et de la Ligue interdit de suivre désormais le comité de Paris dans une voie où elle a engagé et compromis l'association. Le comité a l'intention de se reconstituer en fédération patriotique du sud-est.

— Dimanche a eu lieu au Trocadero la distribution des prix aux élèves de l'association philotechnique. M. Spuller, ministre de l'instruction publique, après avoir constaté les services rendus par cette institution qui fait donner, pendant l'hiver, 350 cours s'adressant à plus de 10,000 enfants de Paris, a terminé son allocution en ces termes, s'adressant aux instituteurs :

« Maîtres de cette jeunesse, formez des hommes qui soient incapables de servilité et de bassesse, des hommes sachant résister aux entraînements aveugles et aux engagements malsains, des hommes regardant comme une honte de s'abaisser devant un homme, après que leurs

pères ont conquis pour eux le droit de rester fiers et devant la statue de la Liberté ! (Longs applaudissements et bravos répétés. — Assentiment unanime.)

» Jeunes gens, vous ne seriez pas dignes de vos pères, de ceux qui ont fait 89 et 48 : vous ne seriez pas dignes d'avoir une postérité républicaine, si vous étiez capables de vous jeter dans la boue sous les roues d'un char qui ne porterait qu'une idole, qu'un triomphateur d'un jour... (Nouveaux applaudissements et bravos répétés) alors que c'est la France... (Emotion générale, interruption) la France seule, lapatrie, qui doit être là, devant nos yeux, debout sur ce char, enveloppée dans le glorieux drapeau de la civilisation, tenant en main le flambeau de la justice et du progrès parmi les hommes ! (Applaudissements.)

Citoyens qui m'écoutez : Tout pour la France et rien pour un homme. » (Oui ! oui ! — Applaudissements et acclamations.)

— M. Floquet a irrévocablement donné sa démission de président de la chambre, à la suite du rappel à l'ordre de M. Laisant qui lui a été demandé par M. Rouvier.

Italie.

Le choléra paraît s'étendre à toute la Sicile

— Le Sénat a voté les crédits pour l'expédition d'Afrique.

Autriche-Hongrie.

Toute la contrée de Mærisch-Ostrau a été mise en émoi par une série d'assassinats, de meurtres et de vols commis par un bandit du nom de Schimak, qui avait réussi pendant des semaines à échapper à toutes les poursuites. Le bandit vient enfin d'être arrêté à Rothwasser. Il rendra compte à la justice de six assassinats qui lui sont attribués, ainsi que de trois tentatives d'assassinat et d'un nombre formidable de vols. On a trouvé sur lui une espèce de liste de *proscription* contenant les noms de quatre-vingts personnes de la contrée supposées avoir une certaine fortune et qui lui paraissait utile de dépouiller et de tuer.

Amérique.

Etats-Unis. — Le village de Clarendon, dans le comté de Waren (Pensylvanie), a été presque entièrement détruit par les flammes.

Les pertes sont estimées à 2,500,000 frs.

Faits divers.

—o—

Ces jours derniers, dit le *Mont-Blanc républicain*, plusieurs prisonniers internés à Bonneville avaient formé un plan d'évasion. Ce plan consistait à profiter de la nuit pour assassiner les gardiens et à gagner ensuite la frontière suisse. Le boute-entrain était, paraît-il, un Valaisan prévenu d'assassinat dans le département.

— On mande de Madrid, 7 juillet :

„Un fait vraiment sauvage et incroyable est arrivé à Estrada, province de Pontevedra.

Un petit enfant, allant à l'école, tua un oiseau sans valeur appartenant au maître de la pension. Ce dernier, furieux, menaça de le tuer.

L'enfant, effrayé, se sauva chez lui. Le père intervint, et la maître déclara que c'était une plaisanterie, que tout était oublié.

Le lendemain, l'enfant retourna à l'école et le maître cédant à on ne sait quel mouvement de folie furieuse, accabla le pauvre enfant de coups de pied, de coups de poing, lui jeta une corde au cou et l'étrangla.

Les autres enfants épouvantés s'enfuirent et allèrent avertir le père de la victime. Celui-ci, fou de douleur, sortit un revolver et tua le maître d'école sur le coup.

Pendant ce temps, la mère de la victime, avertie par le bruit, s'était rendue aussi dans le local ; le père, voyant venir sa femme dans l'obscurité et la prenant pour l'épouse du maître d'école, lui déchargea un coup de revolver presque à bout portant et se fit ensuite lui-même sauter la cervelle."

VARIÉTÉS

Les payements comptant.

Une question qui est heureusement tranchée en principe, mais sur laquelle malheureusement il faut toujours revenir dans la pratique, est celle des payements comptant ou à bref délai. Nous ne parlons pas, cela va sans dire, de ces petites dépenses journalières qu'il est convenu de régler à la fin de la semaine ou à la fin du mois, telles que les comptes du laitier, du boulanger, du boucher ; nous ne parlons pas non plus des comptes courants admis dans le commerce et qui ont leurs traditions, leurs conventions, et au besoin leur législation particulière. Nous parlons des rapports habituels du consommateur avec ses fournisseurs, et de la position gênée où ces derniers se trouvent trop souvent par suite du retard qu'on met à leur payer ce qui leur est dû, les empêchant par cela même de payer à leur tour ce qu'ils doivent, et contribuant ainsi à créer un marasme, une stagnation de capitaux, une *crise* (puisque l'expression est à la mode), que l'on pourrait conjurer en partie si chacun pour sa part rendait à l'industrie et au commerce ce qui leur appartient légitimement.

Pour ceux qui ont de la peine à vivre au jour le jour, il y a quelquefois impossibilité matérielle à liquider leurs dépenses au fur et à mesure ; mais s'ils avaient la ferme intention de n'acheter que ce qu'ils peuvent payer, ils ne tarderaient pas à comprendre qu'il y a là pour eux tout avantage ; ils ajourneraient toute dépense non urgente. Pour eux-mêmes, pour leur femme, pour leurs enfants, ils s'habitueraient à ne dépenser que ce qu'ils ont ; ils se priveraient quelquefois d'un petit plaisir, d'une fête, d'un cirque, et ils ne se trouveraient pas un jour ou l'autre aux embarras, aux difficultés, aux récriminations peut-être criardes de créanciers réclamant leur dû avec une insistance d'autant plus justifiée qu'ils sont eux-mêmes embarrassés et qu'ils n'ont pas à se reprocher des dépenses inutiles.

Quant aux petites fortunes bourgeoises, ce sont elles peut-être qui calculent le mieux. Elles savent ce qu'elles peuvent dépenser, elles savent ce que vaut l'argent, la peine qu'on a pour l'acquérir, l'utilité de l'économie, et, sympathisant aux souffrances de ceux qui travaillent, qui vendent, qui ont un magasin ou une boutique, elles paient plus régulièrement ; à moins que, saisies du désir de briller, elles ne se laissent aller à se faire un salon, des meubles, des objets d'art, dont le prix les empêchera de payer leurs dettes, et c'est le pauvre fournisseur qui pâtira de ce désir malsain. On aura le luxe, mais on n'aura pas le nécessaire ; quelques voisins jauniront d'envie, mais on sera harcelé de réclamations, et l'on vous dira : Tu l'as voulu, Georges Dandin.

Ce n'est pas de là cependant que s'élèvent les plaintes les plus sérieuses, les plus fréquentes et les mieux fondées. Ceux qui soulèvent le plus de récriminations, sont précisément ceux dont il semble qu'ils auraient dû le moins fournir de prétextes à des plaintes de ce genre. Ils n'ont pas besoin d'argent, et ils ne comprennent pas que d'autres en aient besoin et très besoin. Nous n'admettons pas, quoiqu'on puisse tout admettre, que quelques-uns spéculent sur l'intérêt de leur argent, en ne payant leurs factures qu'au bout de quatre ou cinq ans (ce sont des chiffres qu'on nous a donnés), mais il faudrait éviter de fournir un aliment à une aussi fâcheuse interprétation. Le cœur de l'homme n'est pas bon, et quand il est malheureux il est assez enclin à supposer le mal. Ce que nous croyons plutôt, c'est qu'il y a inattention, irréflexion ; mais cela aussi est un tort, car celui qui a fourni un mobilier de salon, ou une calèche, ou des livres et des abonnements de journaux, ou des tapisseries, ou des étoffes, ou de la confiserie, doit payer comptant son personnel, les matériaux de son travail, son loyer, ses impôts, son entretien, et il n'y a pas besoin d'être un fort économiste pour voir que, de l'un à l'autre, c'est une suite, un enchaînement de petites misères que l'on crée inutilement et qui ne contribue pas à faire régner un bon esprit dans la société. Il y a là un désordre qu'il serait si facile de faire cesser, mais dont la continuation peut faire plus de mal qu'on ne croit. Nous parlons ici au nom du devoir, de l'honnêteté, de l'équité ; nous voudrions éviter qu'on en vînt à parler au nom de l'intérêt ; mais là aussi il y aurait bien des choses à dire, et si l'on constate un renchérissement continu de de tout ce qui est nécessaire à la vie, on peut bien en faire retomber la responsabilité, en partie du moins, sur les mauvais payeurs.

Ajoutons, pour empêcher toute confusion, que parmi ces personnes il y en a de fort généreuses et qui ouvrent largement la main et la bourse pour toutes sortes de bonnes œuvres, nationales, philanthropiques, artistiques ou religieuses. Elles devraient s'interdire toute générosité aussi longtemps qu'elles ne sont pas en règle avec leurs créanciers ; ce serait peut-être pour elles le plus énergique des stimulants.

Encore un mot, et à l'adresse des fournisseurs. Il arrive quelquefois, mais le cas est rare, qu'ils n'envoient pas leurs notes, quoiqu'on ne cesse de les réclamer. Heureux si c'est parce-qu'ils ont trop d'argent. Ils enverront la note plus tard, cela ne presse pas, ils n'ont pas le temps. Et le temps passe, de longs mois, parfois plus d'une année, et quand enfin la note arrive, mais plus longue, plus touffue qu'on n'avait espéré, on y trouve (honni soit qui mal y pense) des objets qu'on ne se rappelle pas avoir ni commandés ni reçus, d'autres sont notés plus haut qu'il n'avait été convenu. On discute comme on ne le ferait pas si le compte avait été envoyé en temps utile. L'un invoque ses livres, l'autre ses souvenirs, et c'est naturellement le premier qui l'emporte, parce que *c'était écrit.* Ici non plus nous ne voulons soupçonner aucune arrière-pensée coupable, mais il est clair que ces notes tardives, qui prêtent à des réclamations, ne sont pas dans l'ordre et que des malentendus fâcheux seraient évités par une plus grande régularité.

Dans les transactions les plus insignifiantes, comme dans les plus considérables, le proverbe reste vrai : les bons comptes font les bons amis.

Tous nos lecteurs pensent certainement comme nous, et si dans le nombre il en était qui eussent un arriéré à liquider, nous ne doutons pas qu'ils ne s'empressent à le faire. Quelques milliers de francs sortant de la caisse où ils dorment, pour aller travailler entre les mains de celui à qui ils appartiennent, c'est là le résultat modeste, mais pratique, auquel nous devons tendre et que nous désirons obtenir.

(Journal de Genève.)

ANNONCES.

A vendre

Une bonne vanneuse et trilleuse, à des conditions favorables, 3—1
S'adresser à **ALEXANDRE TAVERNIER,** à Sion.

Abricots.

Je suis acheteur de 25 quintaux d'abricots encore verts.
Franz de SÉPIBUS, Sion. 2-1

Avis

Louis WINZELER, médecin-dentiste, suspend ses consultations du 29 juillet au 15 août.

On demande

A acheter une grande quantité de bois (sapin épicéa, verne et tremble.) — Prière d'adresser les offres à la SCIERIE DE RIDDES. 3—3

AVIS AUX FANFARES.

Emile Grivel, compositeur de musique à St-Prez (Vaud) se recommande aux sociétés qui voudront l'honorer de leur confiance — *Indiquer instrumentation.* ?—0

On demande

A LOUER au plus tôt 2 ou 3 chambres spacieuses, avec dépendances, pour un an, plus un jardin potager. — Par contre on offre à louer, rue St-Théodule, 2 chambres avec cuisine et dépendances, pour un an ou deux. — S'adresser poste restante, Sion, initiales L. C.

6—4

AVIS IMPORTANT
pour les personnes affligées d'hernies

L'emplâtre herniaire, fabriqué par le Docteur KRUSI-ALTHERR, à Gais, Canton d'Appenzell, et le plus sûr remède connu pour guérir les hernies· Des milliers de personnes attestent par des certificats leur parfaie guérison. Pour une hernie récente, un seul emplâtre suffit parfois ; pour une ancienne ou double hernie plusieurs emplâtres sont nécessaires.

Se trouve en vente : à Martigny, à la pharmacie **Morand** ; à Brigue, à la pharmacie **Gemsch.** On trouvera à l'expédition de ce journal un traité abrégé sur l'art de guérir les hernies et contenant un grand nombre de certificats.

Grande économie
avec la véritable

MACHINE A LAVER

DE PEARSON
DE LA MAISON
REDARD, FRÈRES, A MORGES
En vente chez
J. LUGON-LUGON
MARTIGNY-VILLE.
Prix de fabrique par quantité.
6—4

Avis aux Emigrants

Expéditions régulières et soignées pour tous pays d'outre-mer à prix réduits par bateaux à vapeur de 1re classe.

S'adresser à l'agence d'émigration très recommandée

Ph. ROMMEL & Cie, à BALE;

et à ses agents autorisés :

MM. **Robert BRINDLEN,** à Sion ;
Pierre BRINDLEN, à Brigue. 1—?

Compagnie Suisse d'Assurance contre la grêle

FONDS DE RÉSERVE fr. 107,276.78.

L'agent soussigné invite à se faire recevoir de cette société.
Oscar DELACOSTE, avocat, à Monthey.

LE BITTER FERRUGINEUX DE JOH.-P. MOSIMANN

Pharmacien à Langnau (Emmenthal), est un remède indispensable à tous. Préparé exclusivement avec des plantes médicinales des Alpes de l'Emmenthal, les mêmes qu'employait au XVIII siècle le célèbre médecin naturaliste **Michel Schuppach de Langnau,** avec un succès que constatent les journaux du temps. Il est particulièrement efficace contre toutes les affections qui affaiblissent le corps ; contre **les crampes d'estomac, l'anémie, l'épuisement et l'irritabilite des nerfs, les pâles couleurs** il est sans rival pour **rétablir la santé, purifier le sang , et redonner au teint toute sa fraîcheur.** Ce remède a fait ses preuve. Il est accessible à toutes bourses, car le flacon avec indications du mode d'emploi ne coûte que 2 fr. 50 ct. et **suffit pour une cure de 4 semaines** Recommandé par les médecins. — On en trouve des dépôts chez MM. les pharmaciens : Sion : de Quay ; Sierre : de Chastonay ; Brigue Gemsch ; Martigny et Saxon : Morand. H1Y) 16—1

ANNONCES — JOURNAUX

IMPRIMERIE

JOSEPH BEEGER

SION, Rue du Grand-Pont, 1, SION

Exécution prompte et soignée de tous travaux typographiques tels que : labeurs, affiches, circulaires, règlements et tarifs pour sociétés, têtes-de-lettres factures, cartes de visite et d'adresse, livres à souches, programmes, reçus, régistres, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS.

ANNONCES — JOURNAUX

AVIS AUX EMIGRANTS.

Expéditions journalières pour tous les pays d'outre-mer, par des bateaux à vapeur de première classe, aux prix les plus réduits. — Expéditions consciencieuses.

Pour des contrats s'adresser à la plus ancienne et la plus importante **Agence générale d'Emigration** et Banque américaine

A. ZWILCHENBART, à Bâle, soit à ses représentants en Valais :

MM. Louis-Xavier de Riedmatten, notaire à Sion ;
Gabriel Veuillet, Café du Chemin de fer, à St-Maurice ;
15—3 Emile Burcher, marchand de fer, à Brigue.

Atelier à vapeur de constructions mécaniques.

Ls PERNET A AIGLE (Vaud).
Installations d'usines, scieries, moulins, etc.
Moteurs hydrauliques et à vapeur.
Machines agricoles et industrielles, transmissions, poulies, volants et toutes pièces mécaniques. Fournitures d'usines ; courroies, huiles, graisseurs, lames de scies, limes, etc.
(H6107L) 3—3

Accouchements discrets

chez Mme Busser sage-femme,
Rue Pfefel N °7 *Colmar,* (Alsace). 6—

Breuvage pour vaches vêlées

de Caspari, pharmacien, à Vevey, nettoye admirablement les bêtes, guérit et préserve de la fièvre, suite du vêlage. Bonifie le lait, en augmente la quantité. Puissant apéritif et fortifiant.

Expédié par boîte de **1 fr. 20,** franco, par 5 boîtes. — **Pharmacie St-Martin,** Vevey

A la même pharmacie :

LINIMENT ST-MARTIN

Spécifique certain, employé avec succès contre les rhumatismes des porcs. — Prix du flacon, — **fr. 1 50.** H286V168